ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

équipements

Question écrite n° 19357

Texte de la question

M. François Cornut-Gentille interroge M. le ministre de la défense sur les véhicules blindés tactiques à roue. Deux constructeurs français proposent des véhicules blindés à roue : Nexter avec l'Aravis et Renault-Trucks Defense avec le Sherpa. Ces véhicules peuvent bénéficier de protections renforcées pour faire face notamment aux IED. Compte tenu des besoins opérationnels des forces, il lui demande de préciser pour chacun des deux véhicules le nombre de véhicules livrés et en commande au profit de l'armée de terre ainsi que les contrats à l'export signés.

Texte de la réponse

En avril 2009, la direction générale de l'armement a commandé 15 blindés hautement protégés de type ARAVIS à la société NEXTER dans le cadre du plan de relance de l'économie française. Livrés entre décembre 2009 et mai 2010, ces véhicules, adaptés aux terrains escarpés, ont notamment équipé les unités du génie spécialisées dans la lutte contre les engins explosifs improvisés en Afghanistan et chargées de reconnaître les itinéraires susceptibles d'être piégés. En 2011 et 2012, la société NEXTER a conclu deux contrats prévoyant la fourniture de plusieurs dizaines de blindés ARAVIS à un pays du Moyen-Orient. Aucune autre commande de ces matériels n'a été enregistrée. Par ailleurs, une commande de 21 véhicules SHERPA a été notifiée par le ministère de la défense à l'entreprise RENAULT-TRUCKS DEFENSE à la fin de l'année 2008. Livrés entre 2011 et 2012, ils ont permis le transport et le déploiement de stations de communication à haut débit par satellite sur les différents théâtres d'intervention des forces françaises. L'acquisition d'équipements supplémentaires de ce type au profit de nos armées n'est pas envisagée.

Données clés

Auteur : M. François Cornut-Gentille
Circonscription : Haute-Marne (2e circonscription) - Les Républicains
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 19357
Rubrique : Défense
Ministère interrogé : Défense
Ministère attributaire : Défense

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : 26 février 2013, page 2040
Réponse publiée au JO le : 7 mai 2013, page 4988